L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 JUIN 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS. VENDREDI, 3 JUIN 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par M. Farrentelli, Constable, à son entrepôt, No 152 rue Lafayette, un lot de meubles de maison.

Les faits accomplis et les droits sociaux.

Sous ce titre: "Les faits accomplis et les droits sociaux," l'*Osservatore romano* vient de publier une réponse à un article que M. Emile Ollivier a donné récemment au *Figaro*. Dans cet article—écrit M. André Heurteau, dans le *Journal des Débats* du 20 mai—l'ancien ministre de Napoléon III s'élevait contre les doctrines relâchées du Pape actuel en ce qui concerne l'acceptation du fait accompli, et se plaisait à relever une contradiction entre les idées exposées dans la lettre pontificale du 3 mai 1892 et les principes que Pie IX avait solennellement inscrits dans son Encyclique du 8 décembre 1864 ainsi que dans le Syllabus. Le prédécesseur de Léon XIII condamnait et anathémisait la maxime "que, dans l'ordre politique, les faits accomplis, par cela seul qu'ils le sont, ont force de droit," M. Emile Ollivier n'a pas hésité à penser que le Pape actuel s'était placé sous le coup de cet anathème, à raison des propositions scandaleuses avancées par lui dans sa dernière lettre aux cardinaux français. L'*Osservatore romano* a entrepris de démontrer que M. Emile Ollivier a mal compris et faussement interprété la pensée des deux Papes, qu'il oppose l'un à l'autre. En déclarant que le fait accompli, par cela seul qu'il est accompli, ne devient pas le droit, Pie IX n'a pas entendu dire qu'un gouvernement et des institutions sont frappés d'une déchéance imprescriptible, et sujets à une revendication perpétuelle par suite de l'irrégularité de leurs origines. Ses prédécesseurs et lui-même ont reconnu, béni, ou même sacré des gouvernements dont l'acte de naissance était loin d'être irréprochable. D'autre part, le Pape Léon XIII n'a pas prétendu que le succès fût la justification de l'injustice, ni qu'un acte contraire au droit devînt légitime par la force des choses et par l'effet du temps. "Le fait accompli, dit l'*Osservatore romano*, le fait accompli, œuvre de l'injustice, de la fraude, de la violence est éternellement, de par cette origine, inique, injuste, digne de réprobation: il ne fut, il n'est, il ne pourra jamais être le droit.... Le fait accompli ne change pas de nature, quelle que soit la succession des temps et quel que soit le changement des événements. La fraude, la violence, la trahison resteront toujours telles.... " Mais si le fait accompli n'est ni le droit ni le fondement du droit, il peut être "l'occasion par laquelle, en certaines circonstances, naît d'une toute autre source, dans le bouleversement des peuples, un nouveau droit social". A la suite d'un événement légitime ou non, d'un fait qui en soi peut être blâmable, un ordre de choses nouveau se fonde, une autorité sociale s'organise, des institutions se forment et le devoir social apparaît, ayant pour corrélatif le droit du gouvernement de fait qui exerce ce ministère d'intérêt public. L'*Osservatore romano*, interprétant la pensée de Léon XIII, va plus loin. Un gouvernement nouvellement établi peut devenir légitime, tandis que le gouvernement qu'il a remplacé cesse de l'être. Une légitimité se crée et une autre se perd. Le droit divin, en quelque sorte, change de main. "Ce que Dieu veut et dispose directement pour l'essence même de la société, dit l'*Osservatore romano*, c'est l'autorité sociale. A ce point de vue, tout pouvoir est, ne peut être que de droit divin. *Non est potestas nisi a Deo*. Le fait concret qui, sous une forme bien variable, ainsi qu'il apparaît dans l'histoire, détermine le sujet de l'autorité sociale, est un fait humain, rien de plus...... Il peut donc advenir et il advient parfois que par la force des circonstances, ou par la malice humaine, les dépositaires légitimes du pouvoir social soient dépouillés pour toujours, en "vertu de la prédominance "du droit social, non seulement du fait, "mais même du droit de le posséder et "de l'exercer".

L'*Osservatore romano* indique ensuite à quels signes, d'après quel critérium, on reconnaît qu'un gouvernement est devenu, pour ainsi dire, le fondé de pouvoirs de Dieu. Il distingue trois périodes dans les révolutions politiques des peuples et des nations. La première est celle de la *perturbation sociale*, pendant laquelle la résistance est non seulement permise, mais même recommandée. La seconde est celle de la *conservation sociale*, "quand le gouvernement de fait, malgré le vice de son origine, répond à la fin pour laquelle Dieu a disposé le pouvoir social; alors non seulement on peut, mais on doit lui prêter aide et soutien, selon les différentes fonctions sociales, encore que, par là, il doive acquérir une nouvelle force et une vigueur qui, en l'asseyant d'une façon plus solide, rendrait par là même difficile et même moralement impossible le retour au passé". Enfin vient une troisième période, celle de la *transformation sociale*. "Le critérium qui permet de constater qu'une société en est arrivée à cette transformation de son organisation politique, c'est lorsqu'elle a acquis avec cette perfection ordinaire qu'on peut justement réclamer pour l'assiette de son état intérieur, et à l'extérieur, dans ses relations internationales tout ce qu'on peut raisonnablement exiger pour la possession de cette félicité temporelle qui est la fin prochaine et immédiate de l'existence et de l'action de toute société humaine". En pareil cas, ceux-là sont bien coupables qui tentent de mettre la société en désordre pour rétablir l'ordre de choses ancien ou le prince dépossédé. Il est évident qu'aux yeux du Pape Léon XIII la République française a franchi heureusement la première période, celle de la perturbation sociale, et qu'elle est au moins arrivée à la seconde, si elle n'est même déjà parvenue à la troisième. Ainsi elle exerce non seulement de fait, mais de droit, l'autorité sociale de laquelle Dieu se soucie uniquement. Elle est devenue légitime à son tour, et une bonne odeur de droit divin commence à se répandre sur le gouvernement dont M. Carnot et M. Loubet sont, présentement, les plus notables représentants.

Que penseront les théologiens de cette doctrine? Ce n'est pas à nous de le dire. Mais il nous semble, si peu versés que nous soyons dans ces matières, qu'au fond elle diffère peu de celle que Bossuet professait en son temps. Lui aussi se mettait peu en peine "du fait humain," des causes secondes qui avaient présidé à la naissance des pouvoirs légitimes; il ne les chicanait nullement sur leurs origines, et ne leur demandait guère autre chose que de coopérer par l'organisation et le maintien de l'ordre social au plan du gouvernement divin. Il était aussi sans complaisance pour les anciennes légitimités qui auraient prétendu s'élever contre les nouvelles. "Que si l'on venait à dire, écrivait-il, quoi que sans aucune apparence, qu'il n'y a point de prescription contre les familles royales, ni en particulier contre celle de David à cause des promesses de Dieu, il s'ensuivrait de là que les Romains auraient été des usurpateurs, et que lorsque Jésus-Christ a dit: "Rendez à César ce qui "appartient à César," il aurait jugé pour l'usurpateur contre sa propre famille et contre lui-même, puisqu'il était constamment le fils de David." Nos dynasties contemporaines doivent-elles être plus exigeantes que la race de David? Bossuet ne le souffrirait pas. Mais si nous passons de Bossuet à M. Emile Ollivier, comment ne pas s'étonner que cet ancien ministre se déclare avec tant d'ardeur contre les idées exprimées par Léon XIII, et se montre si scandalisé parce qu'il s'imagine y voir la justification du fait accompli? Nous ne l'aurions pas cru si brouillé avec le fait accompli.

Dans son livre: *Le 19 Janvier*, après avoir écrit que "un coup d'Etat est une des formes de la Révolution, c'est la révolution par guet-apens", n'a-t-il pas ajouté que le vote populaire avait effacé, politiquement parlant, la tache originelle du 2 décembre? "De ce jour dit-il, l'empereur a pu dire avec raison que le peuple l'avait absous. Cela suffira-t-il au regard de Dieu? Cela suffira-t-il au regard de l'histoire? Je n'ai pas à le rechercher. Cela suffit du moins au regard des contemporains pour qu'ils soient obligés de traiter le gouvernement impérial comme un gouvernement régulier, auquel on doit un assentiment volontaire, et non pas seulement cette soumission passive, au delà de laquelle il n'est pas licite d'aller avec l'usurpation." Il a joint à cette leçon un mémorable exemple. Le Pape Léon XIII, Bossuet et l'*Osservatore romano* n'ont rien dit de plus fort en faveur des gouvernements d'origine douteuse. Il nous paraît même qu'ils ont, si l'on nous permet cette expression, la manche moins large, et qu'ils n'ont pas l'absolution si prompte et si facile.

Le Temps du 22 mai ne nous étant pas encore parvenu, nous sommes forcés de renvoyer à un autre jour la suite du procès Deacon.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 28 mai:

Nos trains d'excursion commencent à être bondés de voyageurs.

—La laine nous arrive assez abondamment; la moyenne des prix du marché est de 21 cents.

—Mandeville possède, maintenant, un chemin de fer; c'est un bourg dont la prospérité est assurée, et qui a un grand avenir.

—Les visiteurs commencent à affluer dans nos ateliers, tous les vendredis, pendant l'après-midi, pour voir fonctionner notre nouvelle presse. Tous conviennent que c'est une machine parfaite

—Les citoyens de Mandeville vont adresser à la Législature une pétition demandant qu'on les exempte du paiement des licences et des taxes de paroisse.

—La nouvelle cloche de l'Eglise Catholique de Slidell a été bénite, jeudi dernier, par le Rév. E. J. Lavacquerie, au milieu d'imposantes cérémonies.

Les parrain et marraine étaient M. J. E. H. Linton et Mme J. Power, née Lenow. C'est la cloche la plus élevée de la paroisse, attendu que le clocher de cette église est le plus haut qu'il y ait dans St-Tammany.

Le *Democrat*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 28 mai:

"Nous apercevons, pour la première fois, dans le *Democrat*, de la Nouvelle-Ibérie, une partie française, très bien écrite, très bien pensée, ne s'attaquant qu'à des sujets d'une utilité pratique. Nous en tirons les passages suivants:

La paroisse d'Ibérie a un intérêt tout particulier à se livrer à la culture de la canne. Bien des tentatives ont été faites, depuis un an, pour obtenir en Ibérie, et particulièrement à Loreauville, une ou plusieurs raffineries. Le public a beaucoup compté sur le bon résultat des négociations entreprises dans ce but; aujourd'hui tout le monde dit: "L'affaire est absolument brisée." Nous parlons tout spécialement de Loreauville. Pourquoi? La Presse a bien le droit de poser cette question. Il n'y a pas de doute que les initiateurs de l'entreprise sucrière, à Loreauville, aient été mûs par les plus honorables motifs. Nous en savons un, M. Henry Mestayer, qui a fait les plus louables efforts, pour mener à bonne fin une entreprise qui devait lui mériter la reconnaissance de tous ses amis et concitoyens. Ce que nous écrivons aujourd'hui, nous l'écrivons en dehors de sa connaissance, et nous sommes heureux de pouvoir dire que personne, plus que lui, n'a travaillé au succès de Loreauville dans la question sucrière.

Malgré ces remarquables efforts, nous entendons dire "que rien n'est fait!" A qui la faute?

Nous voulons que les hommes qui se mettent à la tête d'une affaire, soient capables de la mener à bonne fin.

Il est de toute nécessité, aujourd'hui, pour Loreauville, que la raffinerie se crée. Elle se créera; et les habitants peuvent être absolument tranquilles. Nous la ferons, cette raffinerie, parce qu'elle sera et qu'elle est l'avenir du pays; nous la voulons, parce qu'elle est le bien des habitants.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 28 mai:

Nous apprenons que la levée Eliza n'est pas autant en danger qu'on l'avait dit, d'abord. Elle est située devant la propriété d'un de nos meilleurs planteurs, M. E. Lefèvre, qui a envoyé sur les lieux tous les bras dont il pouvait disposer.

On exerce sur cette levée une vigilance constante. Le bois a manqué un instant, mais on a pu s'en procurer à temps, pour faire les réparations nécessaires.

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 28 mai:

Nous lisons dans le *Review*, de Morgan City:

"Depuis quelques années, des efforts ont été faits pour obtenir l'appui du gouvernement, en vue de l'ouverture d'une route fluviale à travers les terres, à partir de notre baie jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

La route irait d'ici au bayou Black et, de là, au bayou Terrebonne, au Lac Salvator, et prendrait le canal de la Compagnie, pour tomber dans le Mississipi. Cette route serait beaucoup plus courte que celle qui nous mène à l'embouchure de la Rivière Rouge. Il a été plusieurs fois proposé au budget des allocations dans ce but. Il y a, entr'autres, une allocation pour la mise à l'étude des bayous Black et Terrebonne, en vue de les relier avec l'habitation Southdown. La route serait beaucoup plus courte et plus sûre pour les bâtiments qui vont du Mississippi, par la voie de la Baie de Berwick, au Texas et au Mexique."

En effet, on a fait des études sur les Bayous Black et Terrebonne; mais, quand il s'est agi de voter les fonds nécessaires pour exécuter les travaux, on s'est récusé. Le gouvernement a, en main, tous les renseignements nécessaires; ils sont dans les cartons des bureaux à Washington; qu'il se mette donc à l'œuvre; il ne lui manque, pour cela, que la bonne volonté.

Le *Protector*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 28 mai:

La récolte de riz de Pointe-à-la-Hache, à partir de M. Davis Martin jusqu'à M. B. Savoie, est superbe. Le plant est presque en parfait état. Dans cette région, le riz croît rapidement, et aucune crevasse ne pourrait lui nuire; mais il est encombré de mauvaises herbes. Les planteurs sont obligés d'aller lentement en besogne; les bras leur font défaut.

—Il n'y a pas eu de trains de chemin de fer, cette semaine, entre la Nouvelle-Orléans et Pointe-à-la-Hache, à cause de la crevasse Belair, qui a menacé, un instant, de causer de grands ravages; mais on est parvenu à la fermer. Les cannes n'ont été submergées qu'en partie; il est à présumer qu'elles n'ont pas beaucoup souffert.

Toutes les brèches de l'habitation Harlem ont été closes. Dans la partie supérieure de l'habitation, le riz a été complètement détruit. Il n'en est pas de même dans la partie inférieure; le riz de M. G. Cosse est superbe.

Les tenanciers qui ont fait de la culture, au-dessus de la sucrerie, vont probablement semer de nouveau, s'ils sont sûrs qu'il ne surviendra pas une autre crevasse.

La levée de Harlem est toujours en danger, et le fleuve est toujours extrêmement haut.

La foule d'hier.

Lorsqu'un attrait est véritable le public ne manque jamais de lui faire honneur. C'est ainsi que la grande vente de chaussures commencée hier a attiré une foule énorme à l'Etoile Rouge. Il n'y a pas de doute qu'il en sera de même tous les jours de cette semaine. Samedi la vente durera jusqu'à 10 heures du soir. Plus de 800 paires de souliers ont été vendues du comptoir de 50 à 75 sous. Le comptoir à 70 sous vient après avec une vente de 477 paires. Que d'éloquence dans ces chiffres!

Changement de service.—A partir de Dimanche, 5 juin, les heures de départ des trains du chemin de fer Louisville & Nashville seront comme suit: Le train No 6 partira à 7 heures, 45 minutes, A. M., tous les jours allant directement jusqu'à Montgomery, et s'arrêtant à toutes les localités. Le train No 4, "Express Rapide", partira tous les jours à 10 heures, 55 minutes, A. M., avec des chars dortoirs allant directement jusqu'à Cincinnati. Le train d'"accommodation de la côte", No 8 (tous les jours, le Dimanche excepté,) qui partait anciennement à 3 heures, 45 minutes, P. M., partira désormais à 3 heures, 30 P. M. Le train No 2, "Limited Express" quittera à 7 heures, 40 minutes, P. M. avec des chars vestibules allant directement jusqu'à New York, Cincinnati, Atlanta et Jacksonville, sans changements. Ce train fait le trajet de la Nouvelle Orléans à New York et à tous les autres points du Nord et de l'Est plus rapidement de plusieurs heures qu'aucun autre chemin. Le seul changement dans les heures d'arrivée sera le Dimanche et le Mercredi: les trains d'excursions arriveront à 9 heures, 45 minutes P. M.

C. Marshall, Surintendant. John Kilkeny, D. P. A.

Espagne.

Dépêche particulière du *Journal des Débats*:

On a cru, à plusieurs reprises, ces temps ci, pouvoir annoncer l'imminence de la conclusion d'un accord commercial entre l'Espagne et la France et c'est même à cette nouvelle qu'a été attribuée la hausse qui s'est produite sur les fonds espagnols. Je puis affirmer, au contraire, que l'entente entre les deux pays demeure toujours extrêmement problématique: l'Espagne offre comme *modus vivendi* provisoire au Cabinet de Paris l'application du tarif minimum français aux marchandises espagnoles en échange de l'application du tarif minimum espagnol aux marchandises françaises; mais la France estime qu'il n'y a aucune égalité entre ces deux tarifs, que le tarif minimum de l'Espagne frappe une grande partie des produits français de droits presque prohibitifs, et, en conséquence, elle se refuse à accepter les bases de négociation. Vous voyez que l'on n'est pas encore près de s'entendre.

Les viticulteurs espagnols ont tenu une réunion à Pampelune et ont décidé, à l'unanimité, de demander au gouvernement la conclusion d'un traité avec la France sur la base de treize degrés et neuf dixièmes.

Les travaux ont repris aux chantiers de construction maritimes du Nervion à Bilbao. Un nombre assez grand d'ouvriers français a été admis en remplacement des ouvriers anglais qui ont été congédiés.

P. E. DUCROS Gérant. Téléphone 479.

F. LAUDUMIEY,

No 175 RUE DU BAYOU, Près Remparts.

Voitures, Tally-Hos, Surreys.

A toute heure du jour ou de la nuit.

Notre DÉPARTEMENT de FUNÉRAILLES est des plus complets, et les ordres confiés à nos soins seront exécutés sous la surveillance immédiate de M. P. E. DUCROS.

21 fév—1an

LAFFERRANDERIE—Décédé jeudi, 2 juin 1892, à 5 heures 25 minutes P. M., à l'âge de 49 ans, ALPHONSE LAFFERRANDERIE, natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Lafferranderie, Letellier, Léaumont, Upshur, Cressat et Boneau sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, 3 juin, à 4 1/2 heures P. M., de la résidence de son neveu Charles Letellier, No 345 rue Royale.

Qu'il repose en Paix

Sociedad Union Española de Be. Ma.—Nueva Orleans, 2 Junio de 1892—Funeral—Habiendo fallecido nuestro consocio DON NICOLAS ARMATO, de 42 anos de edad natural de Italia, se ruega á los miembros de esta Sociedad se sirvan reunirse en el local de costumbre, Domaine esquina San Claude, mañana Viernes 3 del corriente, á las 3½ de la tarde, para acompanar su cadaver al cementerio.

Por orden de
DR JOSÉ VENTA, Presidente. J. C. FERNANDEZ, Secretario.

3 juin—1f

ABADIE—Décédé hier matin, à 10 heures 20 minutes, à l'âge de 25 ans, FRANK P. ABADIE, frère de Louis Abadie. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures et demie. Le convoi partira de la maison mortuaire, au coin des rues Nord Claiborne et Orléans.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,

SEUL AGENT,

129 rue Royale, coin Toulouse.

6 juil—

L'ETOILE ROUGE FOR EVER.

3 juin—1f

L'Union Française.

Messieurs les Sociétaires sont prévenus que l'Assemblée générale semestrielle aura lieu dimanche, 5 de ce mois, au local de la Société. La séance sera ouverte à 5 heures précises. Prière d'être ponctuels.

FRANÇOIS TUJAGUE, Président.
P. BOSSONNEY, Secrétaire.

2mai—3f

Société du Quatorze Juillet.

DANS UN BUT CHARITABLE.

La Célébration Annuelle aura lieu AUX FAIR GROUNDS, LE 14 JUILLET 1892.

9 juin—Dim Jeu ☞

Société Française du 14 Juillet.

FÊTE NATIONALE.

La vente des privilèges, pour barres, restaurants et Jeux divers, aura lieu *en détail* le Dimanche 19 juin, à midi, au quartier général, rue Royale, 128, par l'entremise de M. Stephen Derbès, encanteur.

Pour plans et renseignements, s'adresser au quartier général, de 10 h. A. M. à 3 h. P. M., tous les jours, dimanche excepté.

Nouvelle-Orléans, le 2 juin 1892.

2 juin—au 19 the

AVIS.

Les soussignés ayant, à partir du 1er mai 1892, formé une association sous le nom de

Léon Lamothe et Cie.,

informent le public qu'ils continueront les affaires, auparavant conduites par Léon Lamothe, dans les établissements suivants:

Magasin de liqueurs, gros et détail, 53 rue St-Charles.
Léon's Restaurant, 28 rue St-Charles.
Victor's Restaurant, 31 rue Bourbon.
St-Charles Bar, rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles.
Commercial Bar, encoignure Camp et Commercial.
Tulane Billiard Hall, encoignure Remparts et Avenue Tulane.
Extra Dry Saloon, sous le Tulane Billiard Hall.

Les clients de ces différents établissements seront traités avec promptitude et politesse.

MADAME VEUVE LÉON LAMOTHE.
ANTONIO GRAFFIGNA.

3 juin—6t

EN DEHORS DU TRUST

Et néanmoins en avant de tous les autres!

LE CÉLÈBRE

TABAC KING BEE

"KING BEE TOBACCO"

ET LES CIGARETTES KING BEE!

FABRIQUÉS PAR

C. E. SARRAZIN & BRO.

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Bureau de la Jackson Brewing Co. Nouvelle-Orléans, 1er juin 1892.

Les actionnaires de la Jackson Brewing Company sont notifiés par la présente que conformément à l'Article 4 des Règlements, une élection de Directeurs pour l'année courante, sera tenue au bureau de la Compagnie, le MERCREDI, 15 juin, entre 10 heures A. M., et 2 heures P. M.

Les livres de transfert des actions seront fermés 10 jours avant la dite date de l'élection.

DAVID JACKSON, Président.

1er juin—1-r à daté

Bureau de la Compagnie "Importers' Bonded Warehouse", coin des rues Conti et Peters — Nouvelle-Orléans, 16 mai 1892.—A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

"Résolu, que conformément à l'Art. XII de la Charte de cette Compagnie, une assemblée générale des actionnaires soit convoquée à son bureau, à midi, le 1er Juin 1892, à l'effet d'amender l'Article IX de l'Acte d'Incorporation, pour prolonger l'existence de la corporation de vingt cinq années, à dater du 28 juin 1892.

HENRY TRÉMOULET, Président.

17mai—au 19 juin '92

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 26 mai 1892.

Les soussignés, Liquidateurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, par le présent avis, font savoir aux détenteurs de polices émises par ladite compagnie, que la Compagnie d'Assurances Phœnix de Hartford, Connecticut, a réassuré et assumé toutes les polices non échues de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle Orléans.

La Compagnie Phœnix, de Hartford, a un capital de $2,000,000, et un actif comptant de $5,676,386 79. Les soussignés prennent donc plaisir à informer les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans que leurs intérêts sont entourés de toutes les garanties voulues.

JULES TUYES,
H. LAROUSSINI,
JOS. A. HINCKS.

Nouvelle-Orléans, 26 mai 1892.

Le soussigné ayant été nommé Agent Résident de la Compagnie d'Assurances Phœnix, de Hartford, Conn., invite les amis et anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans à lui continuer leurs affaires d'assurance. Le fort capital et l'actif considérable de la Compagnie qu'il représente aujourd'hui, sont une pleine garantie que toutes les pertes qui lui pourraient échoir, seraient promptement soldées. Bureau rue Carondelet, No 3, au même endroit où était établie la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

JULES TUYES.

28 mai—7f

Sun Mutual Insurance Co.

Les soussignés dernièrement employés par le New Orleans Ins. Co., prennent la liberté de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils ont fait des arrangements avec le Sun Mutual Ins. Co. de cette ville, pour établir une succursale de cette Compagnie, au No 68 rue Royale, près du bureau des hypothèques.

Cette agence sera ouverte à ce local, le 1er juin, et en attendant, les personnes qui désireraient nous voir nous trouveront au Bureau du Sun Mutual Ins. Co., No 52 rue du Camp—jusqu'à cette date.

Respectueusement,

J. WALLACE JOHNSON, Agent.
CHS. LAUDUMIEY,
DETOUR FOUCHER.

24 mai—10f

Mmes Godin et Martinet,

ROBES ET CONFECTIONS.

44 rue Bourbon.

Prix réduit pour les toilettes d'été.

15 mai—1 m dim et mer

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS,

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er JUIN 1892

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Readelet Mme, née Amélia Faris	Labarrère, José (lettre)
Bourgeois, Louis	Labbé, Jean
Caillibotte, Jean Marie	Leclerc, Pierre
Coutelle (succession)	Marconi, Léopold
Dessauge, Victoria	Renaux Tallea, Gabriel
Duare, Jean Louis	Roumet, Auguste
Durand, André	Salentiny, Alfred
Reset, Jean, Pierre	Texier, Gustave George
Rocci, Antoine	Eugène

LETTRE:

Mme veuve Jules Hey

N.B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Gérant du Consulat de France,
Signé: G. MEYRIER.

La Santé c'est la Fortune

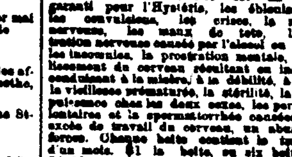

LE TRAITEMENT PAR LE DR E. C. WEST DES NERFS ET DU CERVEAU est un spécifique garanti pour l'Hystérie, les éblouissements, les convulsions, les crises, la névralgie nerveuse, les maux de tête, la prostration nerveuse causée par l'alcool ou le tabac, les insomnies, la prostration mentale, le ramollissement du cerveau résultant en insanité et conduisant à la misère, à la débilité, à la mort, la vieillesse prématurée, la stérilité, la perte de puissance chez les deux sexes, les pertes involontaires et la spermatorrhée causées par un excès de travail du cerveau, un abus de ses forces. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. $1 la boîte, ou six boîtes pour $5 00, envoyées par la malle affranchies sur le reçu du prix.

NOUS GARANTISSONS QUE SIX BOÎTES

Guérissent tout cas. Pour chaque commande de six boîtes reçue par nous accompagnée de $5 00, nous enverrons à l'acquéreur notre garantie écrite de lui rendre son argent si le traitement n'opère pas la cure. Les garanties ne seront données que par

E. TUMA, pharmacien, seul agent, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, Lne.

Sur oct—1an—VetD

LEON GODCHAUX 81–85 CANAL ST. NEW ORLEANS LA

1er déc 91—1 an—dim mer ieu

Vous ne pouvez porter votre LINGE LOURD bien longtemps encore.

—NOS—

VÊTEMENTS

—DE—

PRINTEMPS

SONT PRÊTS MAINTENANT

Prix plus réduits que jamais. $8.00 le complet pour messieurs; $2.00 pour garçons.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal. 2me Eglise

1er nov90—1 an—mer, jeu dim

TAPIS! TAPIS! TAPIS!

NATTES! NATTES! NATTES!

Stores! Stores!

Et Magnifiques Papiers Peints pour Tapisserie,

CHEZ LEVY,

RUE DU CANAL.

Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés, qui, en beauté et en variété, n'a jamais été égalé. Nos modèles de Tapis Moquette sont superbes, et surpassent tout ce qu'on a jamais vu. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos Tapis de double largeur, pour lesquels nous ne chargeons pas plus en prix que si nous ne faisions pour ceux de simple largeur.

On ne sait peut être pas généralement que nous ne vendons pas seulement des PAPIERS PEINTS, mais que nous nous chargeons aussi de les poser, et c'est pour cela que nous avons fait venir le meilleur artiste disponible dans ce genre. Aux personnes intéressées on fera voir les spécimens de notre travail.

LEOPOLD LEVY, 133 RUE DU CANAL.

Les ordres de la campagne recevront la plus prompte attention. 13sept1891—1an—DMeJ

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

HORLOGERS, BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE DIAMANTS, MONTRES, PENDULES, ARGENTERIE, BIJOUTERIE, JUMELLES, &c.

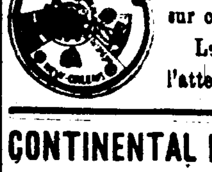

Montres soigneusement réparées et mises en parfaite état. Joaillerie de tous genres faite sur commande et réparée.

Les ordres de la campagne seront l'objet de l'attention toute spéciale de la maison.

1er sept 91—1an

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,

—A UN—

Capital payé de	$1,000,000 00
Réserve pour les assurances actuelles	2,161,025 47
Surplus net	1,445,761 24
Surplus pour les détenteurs de polices	2,445,761 24
Actif brut	5,806,784 71

La compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et émet des Polices sur le fonds de sûreté. Fonds spécial pour la protection des détenteurs de police que ne peut affecter une grande conflagration.

Elle a payé plus de vingt-sept millions de pertes et est plus forte que jamais. Prenez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sûreté qu'avec celle d'une compagnie quelconque de la Nouvelle Orléans qu'un incendie anéantira. Les pertes sont ajustées et promptement soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et taux (les taux plus réduits garantis) s'adresser

JAMES PRÉVOST, Agent.

125 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.

27 fév 1 an—Dim

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS

A TRANSFÉRÉ SES POLICES A LA

Compagnie d'Assurances Phœnix, de Hartford, Conn.

Capital Comptant	$2,000,000 00
Réserve pour pertes non réglées	391,242 30
Réserve pour Réassurances	1,960,683 69
Net surplus	1,324,460 81
	$5,676,386 79

PERTES PAYÉES........$29,027,788

WM. M. MAILEY, Gérant du Département de la Louisiane.

JULES TUYES,

Nommé Agent Résident, sera toujours au No 3 rue Carondelet où il recevra ses amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. 29 mai—1 an

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans

Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W.B. Lyman, Prés. G. W. Sentell, Vice-Prés. Chas. E. Rice, Sec.

jan 92—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago	$3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston	$1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

13 nov.—91—1 an

AVIS JUDICIAIRES.

Avis.

CONFORMÉMENT aux articles 46 et 48 de la Constitution de la Louisiane, avis est par le présent donné que des bills ou actes pour régler la pratique, pour changer les règles relatives au témoignage dans les procédures ou questions judiciaires devant les cours, pour étendre le terme des cours et désigner l'ordre et l'époque pour juger les causes et pourvoir et changer les modes pour la collection des dettes et pour la mise en vigueur de jugements dans les cours de district de la paroisse d'Orléans, seront présentés pour être adoptés comme lois par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane à sa session actuelle de 1892.

27 mai—27—juin 3 10 14

AVIS est par le présent donné, en vertu de l'Article 45 de la Constitution, qu'une demande sera adressée à l'Assemblée Générale de la Louisiane, à sa prochaine session, pour le vote d'un bill abrogeant l'Acte No 1 de 1870, session extraordinaire, lequel crée un Bureau d'Inspection de Farines pour la ville et le port de la Nouvelle-Orléans et pourvoit à l'inspection des farines à la Nlle-Orléans.

JAC. TRAUTMAN,
Chairman, Comité des Farines Board of Trade de la Nlle-Orléans, Lne.

29 avril—6f en 30 j

NOUVELLE-ORLÉANS, 5 mai 1892.—Conformément à l'article 49 (quarante-huit) de la Constitution, avis est par le présent donné de l'intention des soussignés de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session pour la présentation d'un bill pour le secours des soussignés, pour rembourser la somme de trois cent trente-un dollars et quarante sous ($331 40), montant dépensé par eux en voyageant et autres dépenses nécessaires en juillet 1891, en allant et en retournant de la Havane, Cuba, au nom de l'Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de Carmelite Carcagne, veuve de Bertrand Saloy, No 32,620 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. GIRAULT FARRAR, LAMARQUE QUISTERO.

6mai—5f en 30 j

Avis judiciaire.

JE donne ici avis, conformément à l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'il sera fait application à l'Assemblée Générale de cet Etat, à sa prochaine session de 1892, pour amender la Sec. 51 de la Charte de ville de la Nouvelle-Orléans qui pourvoit au nombre des Recorders Pro-Tem., afin d'augmenter à cinq ce nombre qui est de quatre actuellement.

7mai—1m sem

Avis.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, de l'intention de présenter à la session actuelle de l'Assemblée Générale un bill établissant et créant un Board de Fire Commissioners (Commissaires des Incendies) pour la ville de la Nouvelle-Orléans et de définir ses pouvoirs.

14 mai—1f p s en 30 j

Avis au public.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution d'Etat, de l'intention de demander à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, d'adopter une loi autorisant et requérant le Board de Commissaires de Levées du District de Levée d'Orléans, de prélever une taxe de levée spéciale pour l'année 1892, afin de compenser les personnes dont les propriétés ont été prises dans un but public pour la construction de levées dans le dit district.

4mai—1f p s en peu 30jrs

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un volume et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 29 mars—

$250

Achèteront un PIANO NEUF à 7 1-3 OCTAVES chez

LOUIS GRUNEWALD

& CIE, Limitée.

PIANOS ET ORGUES

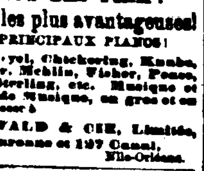

LES PLUS BAS PRIX!

Conditions les plus avantageuses!

TOUS LES PRINCIPAUX PIANOS!

Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Mehr, Mehlin, Fischer, Pease, Sheninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail. S'adresser à

L. GRUNEWALD & CIE, Limitée, 18 Baronne et 127 Canal, Nlle-Orléans.

24 janv—1 an

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 36 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités de femmes. A vendre dans toutes les pharmacies

Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal, près le Dépôt du Fort Espagnol.

12 déc 91—1 an

$500 de Récompense!

Nous donnerons la susdite somme pour tout cas de maladie du foie, de dyspepsie, de mal de tête, d'indigestion, de constipation que nous ne pourrons guérir avec les pilules végétales du Dr West pour le foie, lorsque les prescriptions seront suivies. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une couche de sucre. Les grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. Méfiez-vous des contrefaçons. Les véritables se vendent chez E. TUMA, No 11 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, Lne.

1er oct—1an—VetD

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés

D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

24 a 90—1 an—dim mar ven

DENTISTES.

JOSE C. SIERRA,

DENTISTE,

162 rue North Rampart, Coin Orléans.

14 mai—15f

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transfère ses bureaux du No 110 rue Canal au No 167 de la même rue, PRÈS DAUPHINE, A partir du 1er octobre 1886.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber le Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

26 août—

AMUSEMENTS.

WEST END.

Grand Orchestre Américain de Porte.

EDWARD FORTE, Chef de Musique, WALTER ROGERS, Solo de Cor, du 7e Régiment de l'Appe, de New York.

WEST END,

LE CONEY ISLAND DU SUD.

OUVERTURE DE LA SAISON 1892

MARDI, 17 MAI.

Concert tous les soirs, commençant à 6 heures P. M., et les dimanches à 5 h.

Les trains partiront de la rue du Canal, coin Carondelet, toutes les heures jusqu'à 5 h. P. M., et ensuite toutes les 20 minutes jusqu'à 10 h. du soir.

Le dimanche, les départs auront lieu toutes les 30 minutes jusqu'à 2 h., et ensuite toutes les 15 minutes. 15mai—1m

Washington Park à Milneburg.

Ouverture de la Saison le 19 Mai. CONCERTS TOUS LES SOIRS DE 6 HEURES ET DEMIE A 10 HEURES PAR LE New Orleans Elite Orchestra. (Orchestre Elite de la Nouvelle-Orléans.) Sous la Direction de M. Jul. A. Bona.

L'Hôtel Washington ouvert pour les hôtes permanents et passagers. A vec une série régulière de trains toutes les heures de la jonction journellement après 3 P. M. jusqu'à 9 P. M. Le dernier train part du Lac à 10:30 du soir pendant la semaine. 15 mai—3 mois

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention de navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la désinfection maritime, avec détention de personnel de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la désinfection maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés, et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements autorisés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 19ème jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur:
GEO. SPENCER, Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en coton.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils ne débarquent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau ou une manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, valeurs et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et intérieure, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de désinfection, etc.

29 avril—3f

Pharmacie St-Cyr Fourcade

CANAL ET REMPARTS.

J. F. BELOU, Succ.

Dépôt de toutes Spécialités Françaises et Américaines. A vendre à prix réduits. Maison d'achat, Paris, 64, rue des Lombards. Téléphone 730.

Eau de Vichy et de Soda glacés.

Eau minérale.	
Eau de Nîmes de L'Eglise	$2 00
Ordre	1 50
Poudre	1 50

3 août—1 an Dim Mer Jeu

Hôtel de l'Europe à Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert toute la saison. 15 mai—Dm

Bogel Drug Co.,

LIMITED,

RUE DU CANAL, 111,

Chimistes-Pharmaciens,

—Importateurs et marchands de—

Drogues pures, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE FINS.

☞ Prescriptions de médecine remplies avec les plus grands soins et la plus scrupuleuse exactitude à des prix modérés.

☞ Dépôt d'eaux minérales des sources Tate, Bryson et Bartlett.

☞ Ordres de la campagne sollicités.

BOGEL DRUG Co., Limited, RUE DU CANAL, 111.

Laboratoire, rue de Chartres, 67.

31déc—☞

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.

14 déc 91—1an

SOARDS'

1892—NEW ORLEANS

City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une liste de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (2me édition)	3 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.

9 mars ☞

Bureau de la Louisiana Tanning Company, 120 rue Sud Peters, Tannerie Promenade Carondelet entre Broad et White. Nouvelle-Orléans, 28 avril 1892.—Avis est par le présent donné qu'une réunion spéciale du Bureau des Directeurs tenue au bureau de la compagnie, le 28ème jour d'avril 1892, à 1:30 heures P. M., la résolution suivante a été unanimement adoptée, à savoir:

Sur motion de John M. Coss, il a été ordonné que la réunion générale de cette corporation soit tenue au bureau de la compagnie le premier jour de juin 1892, à midi, pour prendre en considération et aviser aux moyens de diriger une liquidation des affaires de cette corporation, et en cas qu'une dissolution soit décrétée, de choisir par la voie du scrutin trois commissaires qui liquideront ses affaires.

En conséquence, une réunion générale des actionnaires aura lieu au Bureau de la Compagnie le jour la date et à l'heure, comme il est spécifié dans la résolution ci-dessus pour les causes également spécifiées.

A. CAZAGNE, Président.
A. B. LACOSTE, Secrétaire.

29avril—29 à date.

Scientific American Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 108 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

Pilules contre-stimulantes de RASORI.

Le célèbre remède italien

Ces pilules, dont la renommée est universelle, sont composées exclusivement de plantes médicinales, et ne contiennent ni mercure, ni aucune autre substance toxique.

Les pilules Rasori sont un remède infaillible contre toutes les maladies ayant pour cause un excès de stimulation, elles guérissent toutes les affections de l'estomac, du foie, des intestins, etc., et sont sans rivales pour purifier le sang et fortifier le système. Elles combattent admirablement la constipation, la dyspepsie, les fièvres bilieuses, la dysenterie, les maux de tête, les névroses, l'insomnie, la malaria, l'anémie, les coliques, la névralgie, les douleurs rhumatismales, la goutte, le manque d'appétit, l'indigestion, les maladies des reins, l'irritation cérébrale, la mélancolie, ainsi que les maladies de la peau dans toutes leurs variétés.

A vendre dans toutes les pharmacies de premier ordre.

Prix: 50c. le flacon.

BOGEL DRUG CO., Limited

111 Rue Canal, Nouvelle-Orléans, Seuls agents aux Etats-Unis.